



## Agenda

### Vendredi 2 décembre

-10h : Fondation Éthique et Économie. Conférence de **Ahmed ABBADI**, secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas : « La fraternité à l'épreuve du vivre-ensemble » (Grande salle des séances).

### Lundi 5 décembre

-15h : Élection d'un membre titulaire au fauteuil laissé vacant par le décès de **Bernard d'ESPAGNAT**  
**Bruno COTTE**, membre de l'Académie : « *La justice pénale internationale* ».  
-Comité secret (élection du Secrétaire perpétuel)

### Lundi 12 décembre

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finances, salle 3.  
- Déjeuner en l'honneur du Président (salon Édouard Bonnefous)  
-15h : Élection du vice-Président pour l'année 2017 et élection des représentants de l'Académie dans plusieurs commissions.  
Lecture de la *Notice sur la vie et les travaux de Raymond BOUDON* par **Jean-François MATTEI**, membre de l'Académie.  
-17h : Fondation Éthique et Économie. Conférence du **cardinal Philippe BARBARIN**, archevêque de Lyon, primat des Gaules : « Économie : liberté, égalité, fraternité ? ».

### Lundi 9 janvier 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finances, salle 3.  
-15h : **Denis KESSLER**, membre de l'Académie : « *Quelles sont les réformes indispensables et urgentes pour rapprocher rapidement et durablement nos performances de celles de l'Allemagne en matière d'emploi, de compétitivité, et de finances publiques ?* »

## Séance du lundi 28 novembre

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 21 novembre, le président **Gilbert Guillaume** a passé la parole à **Jean-David Levitte**, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, pour une communication intitulée « Le 11 septembre 2001 et ses suites », épisode dont l'orateur a été à la fois témoin direct et acteur en sa qualité d'ambassadeur de France auprès des Nations Unies.

Après une évocation de la manière dont les attentats simultanés contre les tours jumelles (« l'acte terroriste le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité ») et le Pentagone ont été vécus par la délégation française présente à New York, Jean-David Levitte est revenu sur les initiatives que lui et ses collaborateurs ont été amenés à prendre, alors que la France assumait, pour le mois de septembre, la présidence tournante du Conseil de sécurité des Nations Unies. Rédigée le jour même et adoptée le 12 septembre à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité, la résolution 1368 assimilait, pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, un acte de terrorisme à un acte de guerre, en reconnaissant à l'État agressé le droit d'utiliser de sa légitime défense, seul ou de concert avec ses partenaires. Jean-David Levitte a admis que ce texte était, sous ce rapport, juridiquement perfectible, en faisant remarquer néanmoins que l'exercice de ce droit demeurait encadré par l'article 51 de la charte des Nations unies. Il l'a en outre justifié par l'urgence de l'heure (que traduisait aussi la brièveté inhabituelle de la procédure). Compte tenu des tensions préexistantes entre la nouvelle administration Bush et les Nations Unies, la priorité était d'éviter que les États-Unis ne se fassent justice eux-mêmes en ignorant les règles internationales, et ainsi de préserver un ordre mondial fondé sur le respect de la charte des Nations Unies. En appelant tous les États à coopérer ensemble pour appréhender les auteurs de ces attaques et empêcher leur renouvellement, la résolution 1368 prenait de fait position pour une réponse collective, ce qui fut suivi dans un premier temps.

La résolution 1373, votée le 28 septembre suivant également à l'unanimité, fit l'objet d'un consensus similaire. Elle inscrivait les préconisations de la résolution 1368 dans un cadre contraignant. Pour la première fois, obligation était faite à tous les États membres des Nations Unies de lutter contre le terrorisme, en empêchant la préparation de toute action de ce type depuis leur territoire et en traduisant les individus impliqués devant les tribunaux. Elle créait par ailleurs un comité du Conseil de sécurité pour coordonner son application. L'opération « *Enduring Freedom* » engagée le 7 octobre 2001 contre le régime des Talibans par les États-Unis et de nombreux alliés avec l'aval des Nations Unies a illustré cette coopération exemplaire, remise en cause par l'attaque américaine contre l'Irak en mars 2003 malgré les résolutions du Conseil de sécurité, avec pour résultat la déstabilisation du Moyen-Orient.

À la lumière de ces événements passés, l'orateur a conclu par des réflexions sur l'avenir de cette région, en Irak, en Syrie et en Afghanistan. Il a jugé que l'éradication du terrorisme passait par un règlement global, impliquant toutes les communautés religieuses et ethniques concernées, les principales puissances régionales (Iran, Turquie, Arabie saoudite) et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont seule l'entente, comparable à celle manifestée au lendemain du 11 septembre 2001, leur permettrait de peser efficacement en faveur de la paix.

À l'issue de sa communication, **Jean-David Levitte** a répondu aux questions que lui ont posées **François d'Orcival**, **Thierry de Montbrial**, **Denis Kessler**, **Jean-Claude Trichet**, **Jacques de Larosière**, **Jean Baechler**, **Gilbert Guillaume**, **Bernard Bourgeois**, **Georges-Henri Soutou**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean Tulard** et **Michel Forget**.

## Dans la presse et sur les ondes

- Arnaud Pineau-Valencienne a évoqué les leçons de **Jean-Claude Trichet** dans une tribune du journal suisse *Le Temps* (édition du 22 novembre) à propos des résultats du premier tour de la primaire de la droite et du centre (« Des ténèbres vers la lumière pour le redressement économique de la France ») : « Jean-Claude Trichet, alors gouverneur de la BCE, avait observé que les pays vertueux avaient obtenu des réductions du chômage en combattant le déficit public. La France gouvernante n'a tenu aucun compte de cette vérité exprimée par l'auteur devant l'Académie des Sciences morales et politiques. Ce ne sont pas des lubies extrémistes [...], mais l'écoute du bon sens que Milton Friedman expliquait par son célèbre paradoxe : la liberté prioritaire sur l'égalité pour avoir un peu plus des deux, sans l'avoir voulu. »

- **Xavier Darcos** a été reçu dans l'émission « Affinités électives » sur Canal Académie. Le thème traité était « L'École, notre patrimoine commun », à propos de son récent *Dictionnaire amoureux de l'École* (Plon) : un titre voulu par la collection mais qui, dans ce cas, reflète avec justesse la passion que vouent les Français à l'institution scolaire. L'entretien dévoile une école dans un « entre-deux permanent ». À la tension (quasi constitutive de son identité) entre la transmission d'un héritage et une formation adaptée aux besoins des générations futures, s'ajoutent aujourd'hui des « injonctions contradictoires » entre l'accomplissement normal de ses missions et la prise en charge de problématiques sociales, économiques et culturelles étrangères à sa vocation propre. Xavier Darcos plaide pour une école soustraite aux « exigences de l'immédiat », préservée des « lubies » et des « modes », sans esquiver pour autant les nécessaires réformes, telle celle d'un « système de notation sans doute vieillot et sévère » qui alimente de surcroît de trop fortes disparités. Retenant des modèles du passé la valeur pérenne de l'exigence et de la bienveillance, il appelle à sauvegarder, moyennant une formation adéquate des enseignants, cet étonnant « espace de liberté » qu'est la classe : le « miracle incroyable de cette petite cellule [...], où un adulte, avec 25 jeunes, arrive tous les jours à produire du savoir, du désir d'apprendre, du bonheur de connaître » (<http://www.canalacademie.com/ida11281-L-Ecole-notre-patrimoine-commun.html>).

### À lire

- Soixante ans après cet épisode, **Georges-Henri Soutou** a dressé le bilan de l'expédition de Suez dans le n° 794 de la *Revue Défense Nationale* (« Suez 1956 : tout ce qu'il ne faut pas faire ! ») Extrait de la conclusion : « Étant donné la façon dont l'affaire de Suez avait été conçue et menée, ce *fiasco* n'est pas étonnant. On n'était d'accord sur rien, ni entre Français, ni avec les Britanniques, que ce fût sur les objectifs ou les modalités de l'opération. Et surtout, on n'avait pas compris que le système international était différent de celui d'avant 1945 : il était fondé sur la bipolarité et la décolonisation, l'un favorisant l'autre, et le tout laissant peu de marge de manœuvres aux puissances moyennes. En creux, on a là tous les thèmes d'un excellent exercice d'état-major. »

- **Thierry de Montbrial** a ouvert le 20 novembre la neuvième édition de la *World Policy Conference* à Doha au Qatar (à laquelle participaient également **Bertrand Collomb** et **Jean-Claude Trichet**).

Extraits de sa conférence inaugurale (à lire en entier sur le site de l'Ifri : [https://www.worldpolicyconference.com/wp-content/uploads/2016/11/wpc2016\\_ouverture\\_FR.pdf](https://www.worldpolicyconference.com/wp-content/uploads/2016/11/wpc2016_ouverture_FR.pdf)) : « Longtemps, la démocratie libérale a paru une condition nécessaire pour le succès à long terme du développement économique et social. Cette perception est aujourd'hui mise à mal. L'idéal de la démocratie libérale inspire de moins en moins le reste du monde depuis les échecs de la transition postsoviétique et du très mal nommé "printemps arabe". [...] La mondialisation libérale a apporté d'immenses bénéfices partout sur la planète. [...] Mais ces bénéfices ne sont pas bien répartis, et les ravages de la pauvreté ou du déracinement se sont eux aussi étendus globalement, y compris aux États-Unis ou en Europe. » S'inquiétant du risque « d'un processus de fragmentation politique et économique du monde », le président de l'Ifri a appelé à la poursuite de la « libéralisation des échanges » (accompagnée toutefois du principe de « réciprocité » et de « politiques de compensation ») et à « l'approfondissement de la construction européenne ». « Un monde multipolaire doit reposer sur des entités régionales fortes et coopératives. [...] Il est naturel que chacun défende ses intérêts domestiques. Mais chacun doit aussi, sans esprit de conquête, prendre sa part de responsabilité dans la cogestion de son environnement et, à la limite, de la planète tout entière. » Thierry de Montbrial a également accordé un long entretien à Nicolas Barré et Virginie Robert pour *Les Échos* (« Donald Trump est un "wake-up call" pour l'Europe », édition des 18 et 19 novembre 2016). Interrogé sur les perspectives ouvertes par l'élection de D. Trump dans les relations internationales, il a notamment déclaré : « Je ne crois pas que la présidence Trump se traduira immédiatement par une rupture majeure. On va entrer dans une phase de révision. La question du "burden sharing" va revenir sur le devant de la scène, ce qui forcera les Européens à réagir. [...] Il faut sortir de cette crainte infantile que "l'Amérique va nous abandonner". Nous devons désormais nous approprier la question de notre sécurité. »

### À savoir

- **Marianne Bastid-Bruguère** a été l'invitée de l'Université Sun Yat-sen à Canton du 10 au 12 novembre, puis de la Société chinoise d'études de Sun Yat-sen et de l'Académie des sciences sociales de Chine au colloque international tenu du 13 au 16 novembre à Zhongshan (Guangdong) pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Sun Yat-sen. Elle y a présenté en chinois une communication sur « La connaissance de la pensée française, le mythe chinois de la Révolution française et la révolution chinoise de 1911 ». Elle a répondu par ailleurs aux questions du journal *Nanfang ribao* (Quotidien du Sud) et de la télévision provinciale du Guangdong. Les 17 et 18 novembre, à l'invitation de la municipalité de Shenzhen, elle a donné deux conférences en chinois, l'une sur « La Chine vue par les jeunes Français résidant en Chine dans les années 1860-1890 », devant un public de lycéens et d'enseignants du secondaire, l'autre sur « La *Cambridge History of China* et l'interprétation étrangère de la fin des Qing », devant des cadres et des bénévoles des services culturels de la municipalité.

- **Bruno Cotte** a participé le 23 novembre au colloque « Trente ans de législation anti-terroriste » à l'École nationale de la magistrature. Il est intervenu dans la table ronde intitulée « La loi du 9 septembre 1986 : les grands témoins de la genèse législative et de la mise en œuvre du dispositif », avec Jean-Claude Marin et Christophe Teissier.